

duj se soumettre à une série d'ovations auxquelles il n'aurait pu se dérober sans compromettre le succès de sa mission aux Paumotu ; ses refus à cet égard auraient été fort mal interprétés. Cependant lorsqu'il s'est agi de présents, il a été assez heureux pour tourner la difficulté. Les districts des différentes îles défilaient successivement, en déposant des monceaux de nattes, de cocos, de volailles, de cochons, etc. L'entassement des provisions prenait des proportions énormes : il y avait déjà des centaines de cochons. Le Gouverneur demanda alors un instant de silence, et fit dire par son interprète qu'il ne pouvait accepter des présents aussi considérables : les cochons et l'huile de coco, leur disait-on, forment la base de vos échanges avec les navires qui fréquentent vos îles ; le Gouverneur ne veut pas vous priver de vos ressources : il désire que son passage ne marque point, dans votre souvenir, comme une levée d'impôts.

Trente orateurs prirent aussitôt la parole et protestèrent tumultueusement que les habitants des Paumotu se considéreraient comme offensés si leurs présents étaient refusés. C'est l'usage du pays, s'écriaient-ils dans leur langage simple mais énergique, d'offrir des présents à tous les grands personnages qui nous visitent, et le plaisir que nous avons à les recevoir se mesure à la quantité de nos présents : c'est pour cela qu'en ce moment le Gouverneur en voit tant devant lui.

Comme on ne pouvait lutter de front contre l'avalanche, le Gouverneur fit dire alors qu'il acceptait ; mais, comme en acceptant, il devenait entièrement maître de ses présents, il revendiquait le titre d'en disposer à son gré. En conséquence, il fit lâcher la moitié des cochons, (*les femelles qui pouvaient produire*), offrit l'autre moitié aux députations des districts et aux nombreuses upaupa qui fêtaient sa bienvenue en se livrant aux danses nationales, moins une dizaine de ces animaux qu'il garda pour les personnes de sa suite, afin de les faire participer aux réjouissances générales.

Une heure après, tandis que la jeunesse se livrait aux plaisirs de la danse sur tous les points environnants, les chefs et notables réunis dans le temple de la localité (*district de Tuuhora*) échangeaient avec le Gouverneur de longs discours à la suite desquels on demeura d'accord sur les bases de l'administration à établir aux îles Paumotu.

Il fut arrêté que tous les fonctionnaires de ces îles recevraient leur investiture du gouvernement du Protectorat, et qu'ils n'entreraient en jouissance des droits et prérogatives de leurs dignités, fonctions ou emplois, qu'en vertu d'une commission revêtue de la signature de S. M. la Reine Pomare et de celle du Gouverneur Commissaire de la République.